

Sites et Monuments

Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France

n° 206 - juil. - août - sept. 2009

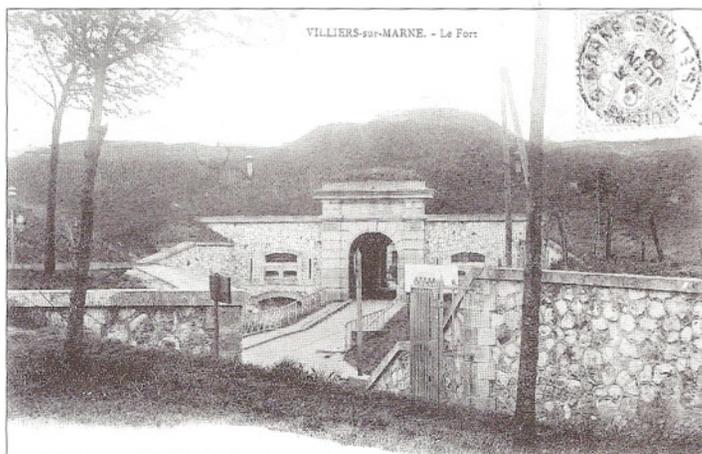


Dans ce numéro :
Notre-Dame de Boscodon
Les Ostensions limousines
Le fort de Villiers

PATRIMOINE OUBLIÉ DE NOISY-LE-GRAND : LE FORT DE VILLIERS DEVIENDRA-T-IL UNE CARTE POSTALE ?

Propriété du ministère de la Défense puis de l'établissement public d'aménagement EPARMANE, celui-ci l'a cédé par acte notarié en date du 11 juillet 2001 à la commune de Noisy-le-Grand, une délibération du 27 juillet 2001 en ayant pris acte.

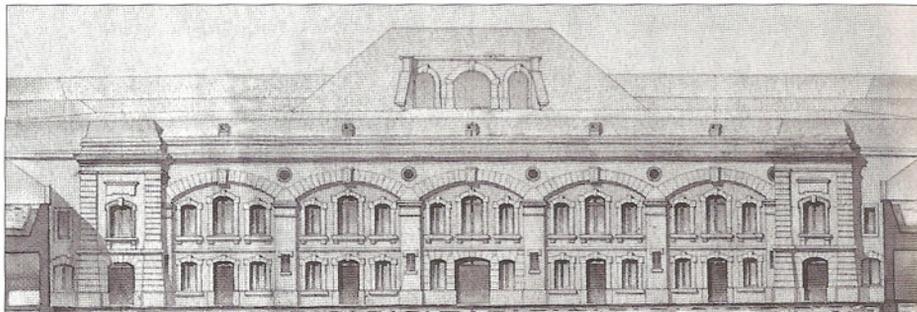
En 2008, l'espace, formé dans ses limites actuelles par le fort de Villiers, couvre environ quatre hectares (sept à l'origine) en bordure de l'autoroute A4 sur la commune de Noisy-le-Grand, quartier de Montfort, et en limite territoriale avec la commune de Villiers-sur-Marne, au sud de la Seine-Saint-Denis. Des associations sportives y ont été hébergées jusqu'en décembre 2007.



Depuis, son accès est interdit par arrêté municipal de péril, notamment à cause de la passerelle d'accès et des arbres morts ou instables depuis la tempête de 1999.

L'incertitude et l'absence d'information sur l'existence et le devenir du fort de Villiers ont été à l'origine de la création de l'Association de Sauvegarde du Fort de Villiers (ASFV). Celle-ci a pour objectif de sortir le fort de son anonymat, de faire connaître son existence auprès des habitants de Noisy et des communes environnantes à l'appui d'archives historiques, photographiques, et à favoriser sa conservation et sa mise en valeur. À ce jour elle rassemble des Noiséens ainsi que des personnes intéressées par l'architecture et le patrimoine militaire: historiens, ingénieurs, techniciens, documentalistes...

Sortir le fort de l'anonymat et faire connaître son existence auprès des habitants de Noisy et des communes voisines a été le premier objectif de l'ASFV dès sa création. De nombreux contacts ont été noués, la presse locale a manifesté un réel intérêt, tel l'article du « Parisien » du 8 août 2008. Sensible à l'appel de l'ASFV, le groupe d'étude architectural du Sénat lui a signifié son attention particulière, à la veille des journées juridiques du patrimoine en septembre dernier.



S'il n'est pas toujours possible de conserver sans modification des édifices inadaptés à une utilisation actuelle, l'ASFV souhaite un certain respect au regard de la conservation d'un patrimoine historique, qui à Noisy revêt une signification particulière du fait qu'il avait été édifié en 1880 dans le but de protéger la Capitale. Actuellement en zone fortement urbanisée, son réemploi est possible, à l'instar d'autres forts remarquablement valorisés, tel Seclin et Leveau (nord).

La mairie est tenue au courant des projets et actions des autres forts en milieu urbain.

L'ASFV a remis un dossier à différentes institutions pour le classement du fort, ainsi qu'au Conseil général de Seine-Saint-Denis, à différents élus de la mairie de Noisy-le-Grand et autres personnalités de la région Île-de-France. Elle a également rencontré plusieurs maires-adjoints de Noisy-le-Grand, qui, malheureusement, ne voient dans le fort qu'un potentiel pour construire des habitations. Il n'y a qu'un livre sur l'histoire de Noisy-le-Grand paru en 2005, en fait réimpression de celui paru en 1919, alors que d'autres communes en sont à leur troisième édition, mettant à jour, par leurs dernières découvertes, l'histoire de leur ville. Quant à l'office de tourisme, celui-ci n'a même pas répertorié le fort !

Le Fort de Villiers fait partie des forts Séré de Rivières de la deuxième ceinture de l'Est parisien soit :

- le Fort de Vaujours (sa situation est délicate car il a été occupé par le CEA (Commissariat à l'énergie atomique) et il pourrait y avoir des risques de contamination ;
- le Fort de Chelles, en grande partie détruit car construit sur un terrain instable ;



- le Fort de Noisy-le-Grand, exemple standard d'un fort Séré de Rivières, intégral dans son architecture, à l'abandon;

- le Fort de Champigny plusieurs fois transformé, deux de ses caponnières détruites (caponnières simple et de gorge), en rénovation par les soins de la mairie;

- le Fort de Sucs, à l'attrait certain et reconnu par le public grâce à l'action de l'association « À la découverte du Fort de Sucs »; sa caserne est détruite et la poudrière s'effondre;

- le Fort de Villeneuve-Saint-Georges, non accessible et plusieurs fois transformé, aujourd'hui centre important d'entraînement pour les pompiers de Paris.

Dès lors on comprend aisément l'importance du Fort de Villiers, le seul de l'Est parisien à être complet et sans modifications et pouvant être ouvert au public une fois restauré.



C'est pourquoi il est inconcevable que ce lieu unique dans l'Est parisien ne conserve, par exemple, qu'une partie du porche d'entrée pour tout souvenir, et cela au bénéfice de logements, commerces, ou autres projets destructeurs.

En le conservant, on peut imaginer, dans quelques années des reconstitutions historiques comme au château de Champs-sur-Marne, des concerts, des espaces d'expositions, un musée, et

pourquoi pas des actions de rénovation entreprises par des apprentis issus du Centre de formation (CFA) des Apprentis du bâtiment participant à sa rénovation.



Les architectes du Conseil général de Seine-Saint-Denis ont visité le Fort de Villiers le 11 février 2009 afin de préparer son éventuel classement. En revanche lorsque la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) et des architectes des bâtiments de France sont venus à Noisy pour visiter le Fort, la mairie a prévenu à 11 heures que les clefs étaient égarées! La visite fut annulée...

Nous souhaitons vivement que la Mairie reprenne contact avec la DRAC et le SDAP (service qui regroupe les architectes et autres intervenants dans le domaine du patrimoine).

Patrick COTTE
Président de l'ASFV